



Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

Arrêté n° A 2021 – 1469
portant composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers
Volontaires (C.C.D.S.P.V)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier l'article R 1424-23 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, livre VII, notamment les articles L723-3 à L723-20, et R723-1 à R723-91 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2016 portant organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

Vu l'arrêté n° 2020-1513 du 2 décembre 2020 portant composition du CCDSPV du Jura ;

Vu le procès-verbal des élections par correspondance des représentants des communes et EPCI au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura (CASDIS), établi par la commission de recensement des votes le 15 octobre 2020 ;

Vu le procès-verbal des élections par voie électronique des représentants des sapeurs-pompiers au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura (CASDIS), à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et au CCDSPV, établi par la commission de recensement des votes le 15 octobre 2020 ;

Vu la délibération du CASDIS n° C2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du CASDIS n° C2021-22 du 13 septembre 2021 relative aux commissions et comités concourant au fonctionnement du SDIS ;

Vu la délibération du CASDIS n° C2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration à son Président et à son bureau ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Jura est la suivante:

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

CCDSPV	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur Christian BUCHOT Deuxième Vice-Président , Président de la Commission du personnel,	Madame Françoise VESPA
Madame Marie-Laure PERRIN	Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
Monsieur Claude BORCARD	Madame Florence GAY
Le Directeur Départemental	Le Directeur Départemental Adjoint
Monsieur Stéphane LAMBERGER	Monsieur Jean-François DEMARCHI
Monsieur Jean-François GAILLARD	Madame Séverine CALINON
Madame Sandra HÄHLEN	Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD

REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOIX CONSULTATIVES

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Infirmière Myriam KHARCHI	Infirmier Principal Stéphane MIGNOT
Capitaine Michel LADANT	Lieutenant Christophe POTEAU JOFFROY
Capitaine Didier AUBERT	Capitaine Hervé GINDRE
Adjudant Jean-Baptiste SERMIER	Adjudant Jérôme BENOIT-GONIN
Sergente-Cheffe Christine DUBOZ	Sergent-Chef Jean-Louis BOUVIER
Caporal-Chef Jean-Paul JAVOUREZ	Caporal-Chef Olivier LAMBERGER
Sapeure de 1 ^{ère} classe Christine PAUL	Caporal Benoit PAILLARD

AUTRES MEMBRES DE DROIT AYANT VOIX CONSULTATIVE

Commandant Philippe HUGUENET	Médecin Hors classe Annabelle CARRON
-------------------------------------	---

Article 2 : Lorsqu'ils n'en sont pas membres, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical, ainsi que le Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers, ou leurs représentants, assistent avec voix consultative aux séances du Comité.

Article 3 : L'arrêté n° 2020-1513 du 2 décembre 2020 susvisé, est en conséquence abrogé.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Fait à MONTMOROT, le **18 OCT. 2021**

Le Président,


Clément PERNOT

Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA (S.D.I.S)

846 Ancienne Route de Bletterans – BP 20

39570 MONTMOROT

Tél : 03 84 87 08 18 - Fax : 03 84 24 83 83 - www.sdis39.fr